

UN TERRITOIRE, UN ÉLU, UNE HISTOIRE

JEAN-CLAUDE CALISESI, CONSEILLER CONSULAIRE DE LA
1ERE CIRCONSCRIPTION D'ITALIE



J

ean-Claude Calisesi, 58 ans, est né en France de parents italiens venus s'installer dans les années 1930 en Lorraine. A l'âge de 17 ans, après un brevet de technicien dédié aux mines et à la sidérurgie, il commence à travailler dans les mines de fer.

Ayant toujours voulu renouer avec ses racines italiennes, il tente sa chance pour la première fois après son service militaire et s'installe à Rome. Il découvre l'Italie pendant ses « années de plomb », qui culminent au moment de l'assassinat d'Aldo Moro par les Brigades Rouges, et après 2 années de lutte pour récupérer sa nationalité italienne, il rentre en France.

Touche-à-tout, Jean-Claude se lance alors dans l'assurance, activité qui sera le fil conducteur de sa carrière, puis l'immobilier et d'autres activités secondaires. Il s'est toujours impliqué dans la vie économique de sa région, et a été successivement administrateur d'un syndicat patronal, membre de la jeune chambre économique de Nancy, puis de la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle.

Fervent défenseur des valeurs gaullistes, son engagement politique remonte à ses 17 ans, âge auquel il prend sa carte à l'Union des démocrates et républicains. Fidèle à ses convictions, il adhère en 1976 au RPR, puis à l'UMP en 2002.

Résident en Italie depuis 2011, il habite à Fregene, le « Saint-Tropez » romain. Encore investi en politique à Nancy, il fait de fréquents allers-retours entre la France et l'Italie jusqu'aux municipales de mars dernier.

POURQUOI VOUS ÊTES-VOUS ENGAGÉ DANS LES ÉLECTIONS DE CONSEILLER CONSULAIRE ?

Lorsque je me suis installé en Italie en 2011, j'ai souhaité poursuivre mon engagement politique. J'avais planifié ma candidature à l'AFE pour les élections de juin 2012, mais celles-ci ayant été reportées deux fois, je me suis investi localement sur d'autres élections : la présidentielle de 2012, les élections législatives pour la 8ème circonscription de l'étranger... En 2013 pour l'élection partielle, j'étais suppléant de la candidate UMP Valérie Hoffenberg. Enfin, la réforme de juillet 2013 ayant créé les conseillers consulaires, j'ai souhaité présenter ma candidature aux Français de la 1ère circonscription d'Italie, pour laquelle j'ai reçu l'investiture de l'UMP.



*Jean-Claude Calisesi,
François Fillon et Valerie
Hoffenberg*

QUELLE EST VOTRE VISION DU RÔLE DE CONSEILLER CONSULAIRE, ET APRÈS QUELQUES MOIS D'EXPÉRIENCE, COMMENT AMÉLIORER SES MOYENS D'ACTION ?

Le conseiller consulaire est le représentant de la communauté française auprès des instances locales officielles. Nous intervenons dans les différentes commissions ayant un impact direct sur les Français de notre circonscription, avec une voix délibérative.

En dehors de ça, nous n'avons qu'un rôle consultatif, ce que je regrette. La création des conseillers consulaires est certes une première avancée, notamment au regard de l'ancien rôle de l'AFE : désormais, les Français ont des représentants qui sont plus proches des consulats et des ambassades. C'est un vrai potentiel pour améliorer les choses, mais je pense qu'il faut aller plus loin, en intégrant réellement les conseillers consulaires dans le fonctionnement du consulat, et en leur donnant un droit de regard sur certaines décisions de l'administration, et pourquoi pas une délégation de pouvoirs dans certains domaines? D'autre part, il faudrait davantage de moyens financiers pour accomplir le mandat, car selon la circonscription et son étendue, les coûts ne sont pas les mêmes.

14 Juillet 2014 :

Reunion avec l'ambassadeur et
les conseillers consulaires.



QUELLES SONT SELON VOUS LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES FRANÇAIS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION, ET COMMENT LES ELUS POURRAIENT ILS Y RÉPONDRE ?

Pour un Français qui s'installe en Italie, l'un des principaux problèmes est de s'habituer au mode de fonctionnement de l'administration italienne. Notamment, lorsque vous vous installez avec votre famille, vous devez demander un « code fiscal d'identification ». Tout le monde doit en avoir un, même les enfants, car ce code est demandé pour tout type de démarche, de l'achat d'un téléphone portable à la location d'un appartement, mais aussi pour travailler !

En dehors de ça, les Français viennent nous voir avec des problèmes de tous ordres, mais les deux problèmes récurrents sont l'éducation et la fiscalité. Concernant l'éducation, les écoles françaises en Italie sont relativement chères : entre 600 et 800 euros par mois selon le niveau. Beaucoup de familles n'y arrivent pas. Quant au problème fiscal, l'Italie et la France étant limitrophes, beaucoup de Français ont gardé une maison en métropole, ce qui pose des problèmes en terme de double imposition et d'assujettissement à la CSG/CRDS.

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER D'UN PROJET QUI VOUS TIENT PARTICULIÈREMENT À CŒUR POUR LES FRANÇAIS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION ?

Depuis quelques temps déjà, j'ai vraiment à cœur de créer une structure économique à Rome, qui œuvrerait tant pour le développement et la création d'entreprises françaises sur le sol romain que pour établir des échanges entre la France et l'Italie.

POUR FINIR, UNE PETITE ANECDOTE SUR LA VIE DE FRANÇAIS INSTALLÉ EN ITALIE ?

C'est une anecdote très personnelle. J'ai appris à parler italien avec ma mère, qui était romaine. Elle ne parlait pas l'italien traditionnel mais le romain : un mélange de florentin et de « romanesco », un ancien dialecte. Par-dessus ça, j'ai gardé l'accent français. Lors d'une réunion publique en mai dernier, j'ai pris la parole et après coup, un milanais est venu me voir pour me dire que lorsqu'il m'a entendu parler, il a failli se lever et applaudir ! Il trouvait mon « accent » très poétique !